

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/1766

Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'Association Club Thalassa Lyon Plongée pour l'organisation de la « 36e traversée de Lyon à la nage avec palmes », le 24 janvier 2016.

Direction des Evènements et Animation

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 18 JANVIER 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 JANVIER 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 JANVIER 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 20 JANVIER 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme BERRA (pouvoir à Mme BALAS), M. PELAEZ (pouvoir à M. RUDIGOZ)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/1766 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 1 000 EUROS A L'ASSOCIATION CLUB THALASSA LYON PLONGEE POUR L'ORGANISATION DE LA « 36E TRAVERSEE DE LYON A LA NAGE AVEC PALMES », LE 24 JANVIER 2016. (DIRECTION DES EVÈNEMENTS ET ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 30 décembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Association Club Thalassa Lyon Plongée organise la 36^e traversée de Lyon à la nage avec palmes, le dimanche 24 janvier 2016.

Rendez-vous national incontournable dans la pratique des sports d'eau, cette course de nage avec palmes de 8 km dans le Rhône entre les ponts Poincaré et Pasteur est inscrite au calendrier fédéral de la discipline. Elle s'adresse à tous les sportifs licenciés de toutes les fédérations d'eau confondues (plongée, triathlon, natation...).

Cette année encore, les inscriptions et les retraits des dossards se dérouleront à la Cité Scolaire Internationale à Lyon 7^e. Les participants seront acheminés en car jusqu'au point de départ prévu à 10h00 en amont du pont Poincaré, sur la rive gauche du Rhône dans le 6^e arrondissement.

La sécurité sera assurée par un médecin fédéral de plongée, des sauveteurs secouristes de l'UNASS et 10 bateaux suiveurs et 10 kayaks du club CKLOM.

L'arrivée sera située à 300 m au-delà du pont Pasteur, à proximité de la Cité Scolaire Internationale. Une collation sera ensuite proposée à l'ensemble des participants.

En 2015, 317 sportifs dont 225 hommes et 92 femmes étaient présents.

Cette association a par ailleurs pour objet la pratique sportive de plongée sous-marine et nage avec palmes en milieu naturel et en piscine.

Cet événement est un moyen de promotion du club et de ses différentes activités. Les objectifs de l'association pour cette édition sont :

- d'augmenter le nombre de participants ;
- d'améliorer les temps de parcours afin d'accroître les performances sportives dans cette discipline ;
- de découvrir Lyon sous un autre angle ;
- de défendre des valeurs telles que le dépassement de soi, le plaisir et le respect de l'environnement ;
- de faire découvrir au public lyonnais non initié la pratique de ce sport et une compétition de qualité aux spectateurs.

L'organisation de cette manifestation permet ainsi d'assurer la promotion et le développement de cette discipline auprès des Lyonnais.

Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 6 800 €.

En 2015, l'Association Club Thalassa Lyon Plongée a perçu une subvention de 1 000 € de la Ville de Lyon et son budget prévisionnel s'élevait à 7 800 €.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation, au plan sportif, je propose d'allouer une subvention de 1 000 € à l'Association Club Thalassa Lyon Plongée.

Vu l'avis du Conseil des 6^e, 7^e et 9^e arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Sports, Jeunesse, Vie associative ;

DELIBERE

1. Une subvention de 1 000 € est allouée à l'Association Club Thalassa Lyon Plongée pour la 36^e traversée de Lyon à la nage avec palmes, le 24 janvier 2016.

2. La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2016, programme EVENSPORT, opération EVENSPOR, ligne de crédit n° 44 036, imputation 415-6574.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Y. CUCHERAT